

GRAS A LAQUER - TOUPRET

RUBRIQUE 1-IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1-1 Identificateur de produit : **GRAS A LAQUER**
1-2 Utilisation identifiée pertinente du mélange : **Enduit de préparation des fonds.**
1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
Société : **TOUPRET SUISSE SA**
Adresse : **rue des Forgerons, 18**
CH 1700 FRIBOURG
Téléphone : **+ 41 (0) 26 422 4055**
Télécopie : **+ 41 (0) 26 422 4066**
Courriel : fdstoupret@toupret.fr
1-4 Numéro d'appel d'urgence : **CSIT, n°145, www.toxi.ch**

RUBRIQUE 2- IDENTIFICATION DES DANGERS *

2-1 Classification du mélange : aucune classification
2-2 Eléments d'étiquetage : Ce produit n'est pas étiqueté.
2-3 Autres Dangers : Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB définis à l'annexe XIII de REACH. Lors du ponçage, les procédés utilisés peuvent générer des poussières. L'inhalation prolongée ou massive de ces poussières peut avoir un effet sur la santé.

RUBRIQUE 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3-2 Mélanges : Préparation à base de charges minérales, résine, et des adjuvants,

Substances	Quantité	N° CAS N° CE N° enregistrement	Classification (section 16)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	< 15 %	64742-48-9 919-857-5 01-2119463258-33	Flam. Liq.3 H226 – Asp. Tox. 1 H304 – STOT SE 3 H336

RUBRIQUE 4- PREMIERS SECOURS

4-1 Description des premiers secours :

4-1-1 Après inhalation : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4-1-2 Après contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver à l'eau et au savon pour éliminer le produit. Ne pas utiliser des solvants ou diluants.

4-1-3 Après contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées.

4-1-4 Après ingestion : Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire de l'eau et consulter un médecin. Ne pas faire vomir.

4-2 Principaux symptômes et effet, aigus et différés :

4-2-1 Après inhalation : Aucune donnée disponible.

4-2-2 Après contact avec la peau : Aucune donnée disponible.

4-2-3 Après contact avec les yeux : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

4-2-4 Après ingestion : Aucune donnée disponible.

4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : En cas de doute, d'irritation persistante ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin ou un ophtalmologue.

RUBRIQUE 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 Moyens d'extinction :

- Moyens d'extinction appropriés : mousse résistante aux alcools, poudre, dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct.

5-2 Dangers Particuliers résultant du mélange : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

A cause de la présence de solvants organiques un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5-3 Conseils aux pompiers :

Les appareils de protection appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

RUBRIQUE 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6-1-1 Pour les non-secouristes : A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs.

6-1-2 Pour les secouristes : A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs.

6-2 Précautions pour la protection de

l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivière ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires

6-3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :

6-3-1 Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement : Non nécessaires

6-3-2 Conseils appropriés concernant le nettoyage d'un déversement : Récupérer le produit au maximum à l'aide de pelle et placer en fûts en vue de l'élimination. Nettoyer avec un détergent.

6-3-3 Autres informations : Aucune donnée disponible.

6-4 Référence à d'autres rubriques : Pour l'élimination des résidus se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Informations générales : Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs.

7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

7-1-1 Recommandations :

- pour une manipulation sans danger : Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

- contre un incendie ou explosion : A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition et un équipement électrique protégé.

- pour l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

7-1-2 Conseils en matières d'Hygiène au travail : Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements souillés avant d'entrer dans une zone de restauration.

7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Pas de consigne spéciale vis-à-vis de la sécurité. Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver à une température ne dépassant pas 30°C. Tenir les emballages hermétiquement fermés. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

7-3 Utilisations finales particulières : non concerné.

RUBRIQUE 8- CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE *

8-1 Paramètres de contrôle :

Composant	N° CAS N° CE N° enregistrement	VME VLE	DNEL – effets systémiques à long terme consommateur
Hydrocarbures, C9-C11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	64742-48-9 919-857-5 01-2119463258-33	1000 mg / m3 1500 mg / m3	125 mg / kg / jour (dermique) 185 mg / m3 / 24h (inhalation) 125 mg / kg / jour (oral)

8-2 Contrôles de l'exposition

8-2-1 Contrôle techniques appropriés :

Veiller à une ventilation adéquate si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

8-2-2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



- Mesures générales d'hygiène :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. non nécessaire.

- Protection des yeux et du visage :

- Protection des mains :

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants de protection étanches et résistants aux solvants aliphatiques (en caoutchouc nitrile (épaisseur > 0.45mm) ou PVA ou caoutchouc fluoré). Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

- Protection de la peau :

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

- Protection respiratoire :

Porter un masque à cartouche absorbante en cas de ventilation insuffisante.

- Risques thermiques :

Le port d'un masque P2 est recommandé lors du ponçage.

Aucune donnée disponible.

8-2-3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

a) aspect :

Pâte blanche

b) odeur :

solvantée

c) seuil olfactif :

non déterminé

d) pH :

non concerné – non applicable

e) point de fusion / point de congélation :

non déterminé – non applicable

f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :

non déterminé – non applicable

g) point éclair :

non déterminé – non applicable

h) taux d'évaporation :

non déterminé – non applicable

i) inflammabilité :

non inflammable

j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :

non déterminé – non applicable

k) pression de vapeur :

non déterminé – non applicable

l) densité de vapeur :

non déterminé – non applicable

m) densité relative :

environ 1,8

n) solubilité :

non soluble dans l'eau.

o) coefficient de partage n-octanol/eau :

non déterminé – non applicable

p) température d'auto-inflammabilité :

non déterminé – non applicable

q) température de décomposition :

non déterminé – non applicable

r) viscosité :

entre 3500 et 8000 poises

s) propriétés explosives :

non déterminé – non applicable

t) propriétés comburantes :

non déterminé – non applicable

9-2 Autres informations :

- Quantité de Composés Organiques Volatils : < 15 %.

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006, et il ne requiert pas légalement de Fiche de données de sécurité selon l'annexe II de REACH.

RUBRIQUE 10- STABILITE ET REACTIVITE

- 10-1 Réactivité : Non réactif.
10-2 Stabilité chimique : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
10-3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.
10-4 Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
10-5 Matières incompatibles : Tenir à l'écart d'agent oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.
10-6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produit de décomposition dangereux dans les conditions normales de stockage.

RUBRIQUE 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11-1 Informations sur les effets toxicologiques :

11-1-1 Informations sur le mélange :

- a) toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) corrosion cutanée / irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) lésions oculaires graves / irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger pas aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11-1-2 Propriétés toxicologiques pertinentes des substances présentes dans le mélange :

composant	DL50 oral	DL50 dermal (24h)	CL50 par inhalation (8h)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	> 5000 mg/kg (rat - OECD 401)	> 5000 mg/kg bw (lapin - OECD 402)	> 5000 mg/m ³ (rat - OECD 403)

11-1-3 Informations sur les voies d'exposition probables :

L'exposition de la peau / des yeux sont les principales voies de pénétration. Les effets sont ceux des particules solides.

RUBRIQUE 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 Toxicité : Aucune donnée sur le mélange n'est disponible.

Propriétés toxicologiques pertinentes des substances présentes dans le mélange :

composant	EL50 algues (72h)	EL50 daphnées (48h)	LL50 poissons (96h)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Aiguë : > 1000 mg / l Chronique : -	Aiguë : > 1000 mg / l NOEL = 0.23 mg/l	Aiguë : > 1000 mg / l NOEL = 0.13 mg/l

12-2 Persistance et dégradabilité : Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques est facilement biodégradable (80% après 28jours)

12-3 Potentiel et bioaccumulation : Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.

12-4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.

12-5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Les substances ne répondent pas aux critères de classification.

12-6 Autres effets néfastes : Aucune donnée sur les substances et le mélange ne sont disponibles.
Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau pour éviter une accumulation.

RUBRIQUE 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 Méthodes de traitement des déchets :

Type de déchet : déchet non dangereux

Code de déchet : 08-02-99 : déchets de produits de revêtement non spécifiés ailleurs.

Produit : Déchets issus des résidus ou produits non utilisés, dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Stockage dans une décharge autorisée. Respecter la réglementation locale en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.

Emballage souillé : Stockage dans une décharge autorisée. Respecter la réglementation locale en vigueur.

Ce produit ne répond pas aux critères de classification conformément à l'article 31 de REACH règlement 1907/2006, et il ne requiert pas légalement de Fiche de données de sécurité selon l'annexe II de REACH.

RUBRIQUE 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14-1 Numéro ONU : non pertinent
14-2 Nom d'expédition des Nations Unies : non pertinent
14-3 Classe de danger pour le transport :
ADR / RID / ADN / IMDG / OACI / IATA : non classé
14-4 Groupe d'emballage : non applicable
14-5 Dangers pour l'environnement : aucune donnée sur le mélange n'est disponible.
14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucune donnée sur le mélange n'est disponible.
14-7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC : non pertinent

RUBRIQUE 15- INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- 15-1 Réglementations et Législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
- Directive 2004/42/CE : non concerné
- Nomenclature Douanière selon le règlement N° 861 / 2010 : 3214 10 90 : enduits utilisés en peinture.
- Autorisation biocide / phytosanitaire : non concerné
- Prescriptions supplémentaires : non concerné
- Déclaration NANOMATERIAUX : non concerné
- Registre de l'OFSP : non concerné

15-2 Evaluation de la sécurité chimique : Non concerné par l'enregistrement selon REACH.
Aucune évaluation n'a été effectuée sur le mélange.

RUBRIQUE 16- AUTRES INFORMATIONS *

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

Références bibliographiques :

- Règlement n° 1907/2006/CE concernant REACH
- Règlement n° 1272/2008 CE concernant CLP
- OChim : Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813-11)
- OPBio : Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (813-12)
- OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets. (814-600)
- Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets. (814-610-1)
- la liste de SUVA pour les valeurs limites d'exposition aux postes de travail.

Le libellé des classifications mentionnées à la rubrique 3 :

Flam. Liq. 3 - H226 : Liquides inflammables catégorie 3 - Liquide et vapeurs inflammables.

Asp. Tox 1 - H304 : Toxicité par aspiration catégorie 1 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

STOT SE 3 - H336 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

(*) : Les modifications apportées par rapport à la version antérieure.